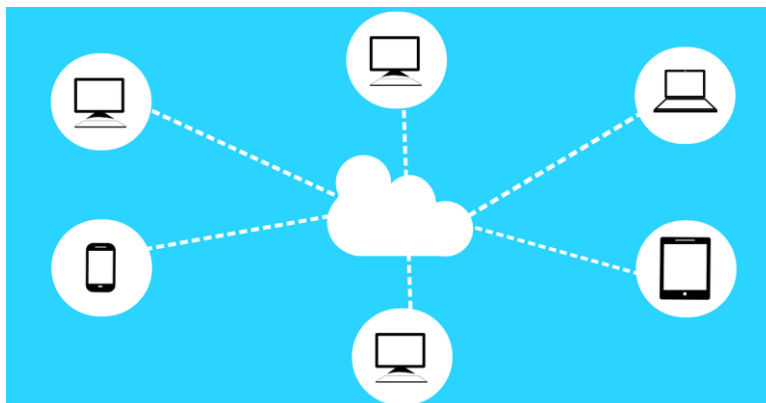


Fiche pratique :

Passer au cloud pour le stockage et le partage de documents

Le Cloud, c'est quoi ?

Le Cloud s'applique à différents domaines du secteur informatique. Il est connu du grand public pour la sauvegarde et gestion de fichiers numériques. C'est de cette fonctionnalité que nous allons aborder ici.



Nous pourrions schématiser le Cloud comme un serveur, voire même un disque dur pour encore être plus schématique, distant qui sauvegarde vos données numériques (documents texte, photos, PDF, vidéos, etc.). Ce serveur fonctionne 24h/24, 7j/7. Il vous permet donc d'accéder, de manière sécurisée via un mot de passe, à l'ensemble de vos fichiers numériques à n'importe quel moment et sur tout type de support (ordinateur, smartphone, tablette).

Pourquoi utiliser le Cloud dans mon entreprise ?

Nous listons ci-dessous les principaux avantages du Cloud par rapport à des solutions classiques de stockages (disque dur de vos ordinateurs ou serveur interne) :

- **Aucune maintenance** à réaliser et aucun coût pour changer de matériel. **Des frais fixes et rien d'autre...**
- **Possibilité de collaborer** à plusieurs sur un même document ou tout simplement de l'ouvrir sur plusieurs postes.
- **Intégrité des données** : pas de perte de données en cas de panne de matériel (disque dur hors service, etc.) – l'ensemble des données étant généralement copiées sur trois serveurs différents, possibilité de récupérer des fichiers supprimés ou d'anciennes versions de fichiers, etc. **Récupération des données** en cas de piratage. Vos données sont préservées en cas de vols de matériels, incendie, dégât de des eaux...
- Accès possible à l'ensemble des données de l'entreprise par le personnel – moins d'échange de documents par email nécessaire. **La communication interne et la productivité de chacun est améliorée.**
- **Applications mobiles** disponibles vous permettant d'accéder à vos fichiers depuis n'importe quel support.
- **Intégration dans des applications tierces.** Par exemple : la galerie photo de votre smartphone peut télécharger automatiquement des fichiers dans le Cloud. Vos photos prises sur chantier sont directement partagées avec les personnes de l'entreprise.
- Même sans internet vous gardez **accès aux fichiers enregistrés** sur votre ordinateur/smartphone. Vous pouvez toujours les modifier. Ils seront mis à jour sur le Cloud dès que vous vous connecterez sur internet.

Ce service est développé par



Et soutenu par



- **Flexibilité** : possibilité d'ajouter ou supprimer des **utilisateurs** quand vous le souhaitez, ajoutez ou diminuez votre **capacité de stockage** suivant vos besoins... en un clic.
- **Rapidité d'accès aux fichiers** bien supérieure que pour un serveur local. Fini les ralentissements...
- Les **sauvegardes** se font **en temps réel et sans intervention de votre part**.
- Suppression des coûts énergétiques liés aux serveurs internes.
- Installation et gestion des droits d'accès simplifiés.

Quelles solutions existent sur le marché ?

Les solutions disponibles sont nombreuses. Nous reprenons ici une liste restreinte de solutions. Celles-ci sont les plus connues sur le marché et ont donc plus de chance d'être déjà utilisées par votre personnel (partage de photos de vacances, etc.) ... ce qui a l'avantage de permettre une intégration plus facile de la solution au sein de votre entreprise. La Confédération Construction n'a aucun accord avec ces solutions. Elles n'ont pas été testées par nos soins pour en garantir la qualité. Renseignez-vous sur les services disponibles et leur qualité.

Application	Description	Payant ?*	Android	iOS (Apple)
DropBox	Cette solution est très utilisée du grand public et propose des offres pour les entreprises. Son utilisation et paramétrage sont simples.	Fm	X	X
OneDrive	OneDrive est l'offre Cloud de Microsoft. Elle a l'avantage de proposer Microsoft Office 365 à moindre frais avec les abonnements Cloud. L'offre gratuite se limite à 5Go ; de quoi tester l'application avant son intégration.	Fm	X	X
Google Drive	Acteur incontesté d'internet, Google propose sa solution Cloud. Elle peut être reliée à l'ensemble de ses services : Gmail, Android, Calendar, etc. L'offre gratuite s'étend jusqu'à 15Go de stockage.	Fm	X	X
Hubic	Seul service européen (France) de cette sélection pour la sauvegarde permanente de ses fichiers, Hubic propose une offre gratuite de 25Go, de quoi stocker un grand nombre de fichiers. Les offres payantes font partie des plus économiques du marché.	Fm	X	X
Box	Tourné principalement vers les entreprises, Box est un acteur reconnu sur le marché du Cloud. Il propose d'essayer gratuitement ses offres pour découvrir son application de stockage. Cette solution ne propose pas d'offre long terme gratuite pour les entreprises.	P	X	X
WeTransfer	Solution très connue par le secteur de la construction, WeTransfer permet de stocker de manière <u>temporaire</u> des fichiers afin de les partager avec un tiers. La solution gratuite offre la possibilité de stocker jusqu'à 2Go de données pendant 14 jours. La version payante présente notamment l'avantage d'envoyer des fichiers plus volumineux (20Go), de protéger le transfert par mot de pass et d'étendre la durée de conservation des données.	Fm	X	X

* P : uniquement disponible en offre payante

* Fm : offre Freemium limitant l'accès aux fonctionnalités et capacité de stockage

Ce service est développé par



Et soutenu par



Pour qui ?

Comme vous l'avez compris, le Cloud est donc intéressant pour les entreprises de construction de toute taille : de l'indépendant à la multinationale, et pour tous les corps de métier.

Sa simplicité d'utilisation, sa garantie de sécurité des données et, parfois, sa transparence par rapport au fonctionnement actuel de votre entreprise (sans changement nécessaire) sont des réelles plus-values.

De par ses caractéristiques le Cloud peut parfaitement être utile pour un indépendant : accès en permanence aux données de l'entreprise (même en intervention) et pas de gestion des données à faire réaliser.

Cette solution révolutionnaire reste surtout un outil excellent quand il s'agit de travailler à plusieurs sur de mêmes fichiers et d'y avoir accès à distance. Il est donc aussi recommandé pour les sociétés avec personnel. Le Cloud vous permettra de vous mettre en relation avec votre service de comptabilité (dossier commun pour partager les factures entrantes et/ou sortantes), vos sous-traitants/partenaires (partage de documents, plans, etc.), vos employés regroupés sur plusieurs sites et même avec vos ouvriers sur chantiers.

Combien cela va me coûter ?

Le coût dépend de la solution choisie et de la taille de stockage dont vous avez besoin. Nous vous invitons à consulter les pages « Tarifs » des différentes solutions pour en savoir plus.

Un bon moyen de connaître vos besoins en termes de capacité de stockage est de voir la taille des données que vous stockez actuellement sur vos ordinateurs ou votre serveur interne. Vous pouvez prendre une marge de 10% et prendre la solution qui s'approche le plus de ce chiffre (vous avez 75Go de données ? Prenez une solution à 100Go). Vous pouvez à tout moment augmenter la taille de stockage en passant aux offres supérieures.

Les coûts sont soit mensuels, soit annuels. Ils dépendent du nombre d'utilisateurs à qui vous souhaitez donner accès.

En pratique, comment installer et gérer son Cloud ?

Etape 1 : choisissez et payez votre offre favorite de Cloud chez un prestataire

Etape 2 : installez l'application de ce prestataire sur votre ordinateur

Etape 3 : encodez votre nom d'utilisateur et mot de passe pour configurer le logiciel

Etape 4 : choisissez où placer le dossier qui accueillera votre Cloud, par exemple sur votre disque C:\

Etape 5 : déplacez vos dossiers actuels à l'intérieur du dossier créé

Etape 6 : le logiciel assure le téléchargement de l'ensemble de vos fichiers vers les serveurs distants. Vous n'avez normalement rien à faire à cette étape, seulement à attendre

Etape 7 : créez des comptes pour vos collaborateurs et invitez-les à rejoindre votre dossier de partage

Etape 8 : installez l'application du prestataire sur vos supports mobiles et ordinateurs portables

Ce service est développé par



Et soutenu par



Quelles sont les compétences nécessaires pour utiliser le Cloud ?

Une fois installé le Cloud ne demande pas de compétences particulières. Il s'utilise de manière transparente sur vos outils numériques. Il est repris comme un simple dossier sur votre disque dur. Rien de plus !

Si vous ne vous sentez pas à l'aise de gérer son installation (voir étape ci-dessus), passez par votre service informatique.

Pour une utilisation sur smartphone et tablette, une connaissance intermédiaire de ces supports est recommandée.

Le Cloud est partout...

Le Cloud se retrouve également dans certaines applications / logiciels qui peuvent vous être utiles au quotidien. Par exemple, les logiciels de prise de notes tels que Evernote, Google Keep, Google Docs, Notes... se basent eux aussi sur le Cloud. Vous profitez donc d'avantages similaires : retrouver vos notes sur n'importe quel support grâce à vos identifiants, possibilité de partager des fichiers, de les modifier à plusieurs, etc.

Reportez-vous à la fiche pratique « [Les applications pour une meilleure communication](#) » pour découvrir ce type d'outils basés sur la technologie Cloud.

Note d'attention :

Le GDPR rentre en application le 25 mai 2018, cette nouvelle réglementation européenne sur la protection des données personnelles va impacter l'utilisation de votre Cloud. Voici notamment certains points d'attention :

- Vous devrez vous assurer que le prestataire de service Cloud respecte bien lui-même le GDPR. Dans le cas du Cloud, il s'agit principalement de s'assurer que l'ensemble des serveurs sur lesquels vos données sont hébergés soient bien dans un pays des états membres de l'Union Européenne ou dans un des quelques pays autorisés par la réglementation (Etats-Unis, Suisse, Canada, ...).
- Toute personne de l'entreprise ne doit avoir accès uniquement aux informations nécessaires pour sa fonction. Par exemple, votre comptable n'a pas à avoir accès à votre dossier Cloud centralisant les photos identifiant l'intérieur des logements de vos clients. Il est donc nécessaire d'appliquer certaines règles de partage de dossiers en interne et de délivrer les autorisations d'accès aux fichiers/dossiers de manière très précise.
- Assurer une modification des mots de passe de l'ensemble des utilisateurs de manière régulière est un plus pour garantir la sécurité et éviter les fuites de données.

Ce service est développé par



Et soutenu par

